



Problème avec les propriétaires

Par **Frimousse 72**, le **16/05/2017** à **20:31**

Bonjour,
Mon propriétaire s'introduit dans mon jardin sans en nous demander et dit qu'il a le droit. Nous déménageons et on voudrait savoir si on a le droit de refuser les visites pendant qu'on est encore dans la maison.
Merci

Par **cocotte1003**, le **17/05/2017** à **06:35**

Bonjour, non, il n'a pas le droit de rentrer dans votre jardin sans votre autorisation. Vous regardez dans votre bail si une clause de visite de relocation est prévue, si oui, vous devez accepter les visites. Afin de simplifier les choses, prenez contact avec le bailleur pour lui proposer un horaire de visite, cordialement

Par **Lag0**, le **17/05/2017** à **06:57**

Bonjour,
Pour vous dire s'il a le droit ou pas, il faudrait déjà connaître votre bail, car c'est lui seul qui définit la consistance de la chose louée, les parties privatives et les parties communes. Il faut donc voir si ce jardin fait partie de la chose louée de façon privative.
Pour ce qui est des visites de relocation, là encore, seul votre bail peut vous apporter la réponse. Il faut voir si une clause de visite est prévue et si elle est légale (pas plus de 2h de visites par jour ouvrable).